

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-131 du 20 Avril 1982

Chargeant le Camarade GUEZODJE
Vincent, Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique, de
l'intérim du Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseigne-
ment Supérieur et de la Recherche
Scientifique pour compter du 19
Avril 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 19 Avril 1982, le Camarade GUEZODJE
Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de
Recherche Scientifique pendant l'absence du Camarade Armand
MONTEIRO

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Avril 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 CPD 2 MESRS-MISP 15
autres Ministères 18 DPR-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAM 4 DCCT-ONEPI
Gde-Chan. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-